



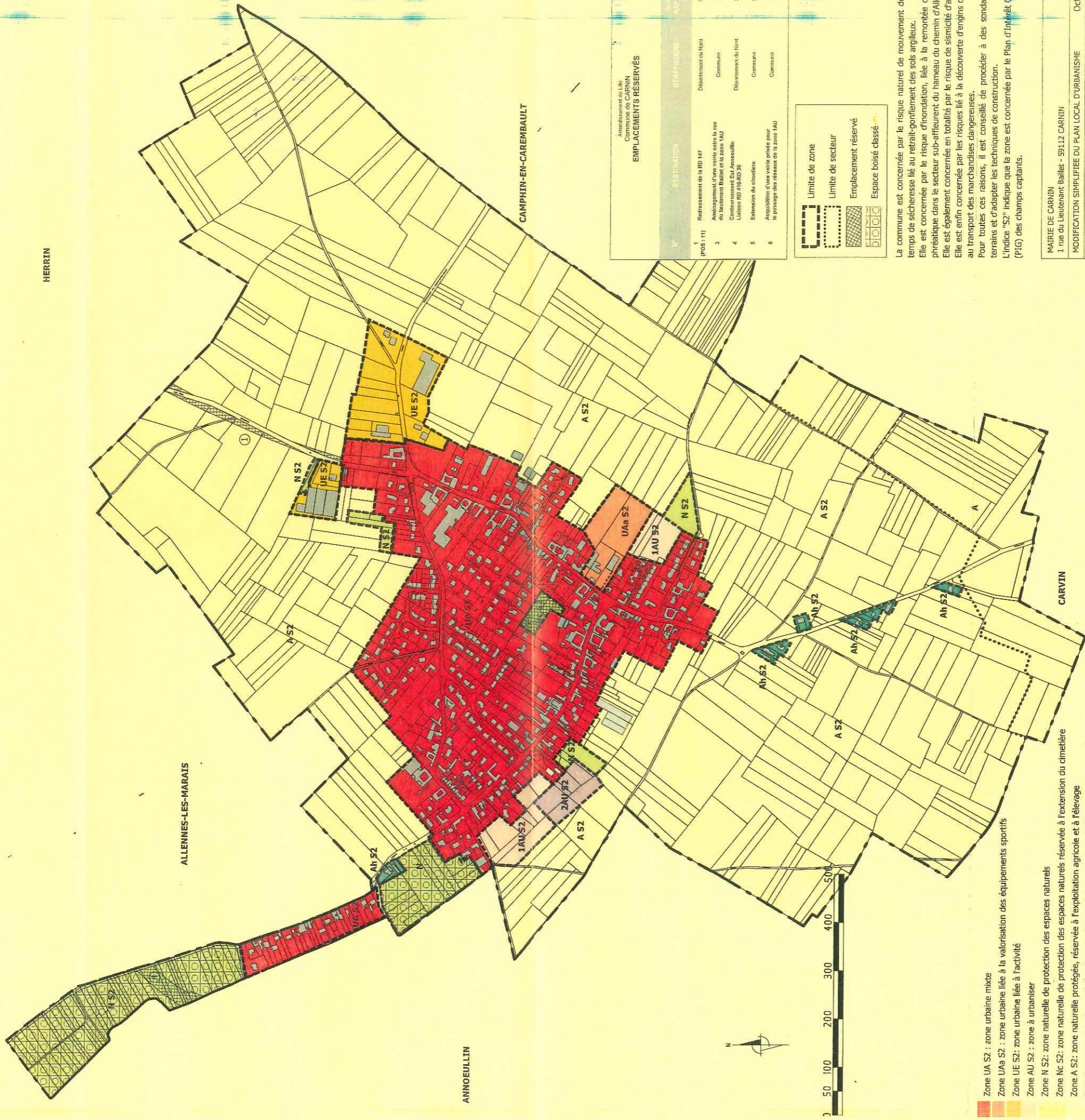
HERRIN

ALLENES-LES-MARAIS

ANNOEULLIN

CAMPHIN-EN-CAREMBAULT

CARVIN



Aménagement de la zone d'habitat collectif

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	DESTINATION	LIÉVIGATION	Surface au sol (m²)
1	Redressement de la RD 147	Déplacement du Nord	3 500 m²
3	Audiogamement d'une voie entre la rue du Lieutenant Baillet et la zone 1AU	Commune	640 m²
4	Construction d'un ES Democellin	Déplacement du Nord	1801 m²
5	Extension de cimetières	Commune	288 m²
6	Acquisition d'une voie prévue pour le passage des réseaux de la zone 1AU	Commune	914 m²

Limite de zone
 Limite de secteur
 Emplacement réservé
 Espace boisé classé

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Elle est concernée par le risque d'inondation, liée à la remontée de la nappe phréatique dans le secteur sub-affluent du hameau du chemin d'Allemaes. Elle est également concernée en totalité par le risque de sismicité d'alea faible. Elle est enfin concernée par les risques liés à la découverte d'engins de guerre et au transport des marchandises dangereuses. Pour toutes ces raisons, il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction. L'indice "S2" indique que la zone est concernée par le Plan d'Inventaire Général (PIG) des champs captants.

- Zone UA S2 : zone urbaine mixte
- Zone UAa S2 : zone urbaine liée à la valorisation des équipements sportifs
- Zone UE S2 : zone urbaine liée à l'activité
- Zone AU S2 : zone à urbaniser
- Zone N S2 : zone naturelle de protection des espaces naturels
- Zone Nc S2 : zone naturelle de protection des espaces naturels réservée à l'extension du cimetière
- Zone A S2 : zone naturelle protégée, réservée à l'exploitation agricole et à l'élevage
- Zone A : zone naturelle protégée, réservée à l'exploitation agricole et à l'élevage
- Zone Ah S2 : zone naturelle de qualité avec constructions isolées

MAYOR DE CARVIN
1 rue du Lieutenant Baillet - 59112 CARVIN

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME Octobre 2014

PIECE GRAPHIQUE DU REGLEMENT Ech : 1/5000e

BUREAU: LUDYCE DUREUX, Urbaniste Architecte - 130 rue des Coquelicots 59000 LILLE
T : 03 20 37 03 81 - Email : abac@vivaadob.fr

Voie 03/03/2016
Le CE Jean Drouot